

**SYNDICAT INTERCOMMUNAL D'ALIMENTATION D'EAU POTABLE  
DE BAILLY CARROIS**

Siège : Mairie de Grandpuits – 7 rue de la Croix Boissée - 77720 GRANDPUITS

[siaepgrandpuits@orange.fr](mailto:siaepgrandpuits@orange.fr)

**COMPTE-RENDU DU COMITE SYNDICAL  
SEANCE DU 04 AVRIL 2023**

L'an deux mille vingt-trois, le quatre avril à dix-sept heures trente, le comité syndical dûment convoqué le vingt-sept mars 2023 s'est réuni sous la présidence du Président, Monsieur Patrick DURAND dans la salle du conseil de Grandpuits Bailly-Carrois ;

Etaient présents : Les Délégués représentant les communes suivantes :

CLOS FONTAINE	: MM. LECONTE et PISSIS
FONTENAILLES	: M.
GRANDPUITS – BAILLY-CARROIS	: M. DURAND et Mme GAZANGELLE
SAINT-OUEN-EN-BRIE	: MM. PIERRE et DESLOGES

Absents excusés : MM. PICODOT, DACQUAY et TOURNAY (pouvoir à Mme GAZANGELLE)  
Egalement présent : M. PLADYS

M. LECONTE présent jusqu'au point 2023-05 inclus, donne pouvoir à M.PLADYS pour le vote du point 2023-06 : Budget Primitif 2023.

Le quorum étant atteint, Monsieur Patrick DURAND, Président, déclare que le comité syndical peut valablement délibérer.

- Nomination d'un secrétaire de séance : M. PISSIS
- Nomination de la Présidente de séance pour le vote du Compte Administratif : Mme GAZANGELLE.
- Approbation du compte rendu du 08 février 2023.

Le Président rappelle les différents points du comité du 08 février 2023, celui-ci ne faisant l'objet d'aucune remarque, il est APPROUVÉ à l'unanimité.

**2023/03 ADOPTION DU COMPTE DE GESTION 2022**

Le Compte de Gestion mentionne des résultats identiques au Compte Administratif dressé par le receveur, il laisse apparaître les soldes cumulés en fin 2022 comme suit :

- |  |             |
|--|-------------|
| - La section d'exploitation présente un résultat déficitaire de :    | 3 213.61 €  |
| - La section d'investissement présente un résultat excédentaire de : | 30 553.52 € |

Dégageant un résultat total positif après reprise des résultats antérieurs de : 528 602.40 €

Le comité syndical réuni sous la présidence de Monsieur DURAND, **ADOpte à l'unanimité le Compte de Gestion 2022** dressé par le receveur, ce compte présentant des résultats identiques à ceux du Compte Administratif.

#### **2023/04 ADOPTION DU COMPTE ADMINISTRATIF 2022**

Mme Gazangelle, présidente de séance pour le vote du Compte Administratif, présente les résultats des sections d'exploitation et d'investissement.

Le Compte Administratif laisse apparaître les soldes cumulés à fin 2022 comme suit :

#### **SECTION D'EXPLOITATION**

Dépenses	125 202.11 €
Recettes	121 988.50 €
Résultat d'exploitation déficitaire	3 213.61 €
Report excédent antérieur	280 747.55 €
Solde disponible à affecter	277 533.94 €

#### **SECTION D'INVESTISSEMENT**

Dépenses	63 412.36 €
Recettes	93 965.88 €
Résultat d'investissement excédentaire	30 553.52 €
Report excédent antérieur	220 514.94 €
Solde disponible à affecter	251 068.46 €

Le résultat de clôture de l'exercice 2022 est positif et s'élève donc à 528 602.40 €.

Le comité syndical réuni sous la présidence de Madame GAZANGELLE, adopte par 5 VOIX POUR le Compte Administratif 2022. Le Président n'ayant pas pris part au vote.

#### **2023/05 AFFECTATION DU RESULTAT 2022 SUR L'EXERCICE 2023**

Le comité syndical,

Vu la délibération 2023/04 approuvant le Compte Administratif de l'exercice 2022,

Considérant qu'il convient de procéder à l'affectation du résultat pour l'exercice 2022,

**CONSTATE** que le résultat de la section d'exploitation s'élève à 277 533.94 € et que le résultat de la section d'investissement s'élève à 251 068.46 €, soit un excédent total de 528 602.40 €.

- La section d'exploitation fait apparaître un déficit de 3 213.61 €
- La section d'investissement fait apparaître un excédent de 30 553.52 €

En conséquence, il est proposé l'affectation suivante :

- **3 213.61 €** au compte 002 « excédents d'exploitation reportés » qui totalisera avec les excédents des années précédentes un montant de **277 533.94 €**.
- **30 553.52 €** au compte 001 « excédents d'investissement reportés » qui totalisera avec les excédents des années précédentes un montant de **251 068.46 €**.

Après en avoir délibéré, le comité syndical **ADOpte à l'unanimité** l'affectation du résultat 2022.

Départ de M. LECONTE pouvoir donné à M.PLADYS.

## 2023/06 Budget Primitif 2023

Le Comité Syndical,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu la délibération en date du 04 avril 2023 approuvant le Compte Administratif 2022,

Présentation du Budget Primitif 2023 par le Président ainsi qu'il suit :

**Section d'exploitation : 398 539.66 €**  
**Section d'investissement : 700 513.02 €**

Le président rappelle que, depuis l'année 2018, le Siaep est assujetti à la TVA dans les mêmes conditions qu'une entreprise privée, ci-dessous la délibération 2017/11 du 12 avril 2017.

### 2017/11 ASSUJETTISSEMENT A LA TVA

Vu la loi des finances rectificative pour 2010 n° 2010-237 du 9 mars 2010,

Vu la réforme de la TVA immobilière applicable au 1<sup>er</sup> janvier 2014 portant sur l'assujettissement à la TVA

Le Comité Syndical du Syndicat Intercommunal d'Alimentation d'Eau Potable de Bailly-Carrois

**DECIDE à l'unanimité** d'opter pour l'assujettissement à la TVA à partir du nouveau contrat de concession de service public de gestion de l'eau potable ;

**AUTORISE à l'unanimité** le Président à effectuer toutes formalités d'enregistrement et de déclarations auprès des services des impôts.

Suite à une erreur dans les déclarations trimestrielles de TVA pour les années 2021 et 2022 et sur le conseil de la Trésorerie de Provins, nous sommes amenés à effectuer un rattrapage de TVA sur le budget primitif 2023 avec en fonctionnement, l'ouverture des comptes 67 et 77 :

- Dépenses compte 67 « charges exceptionnelles » = 31 762.47 €
- Recettes compte 77 « produits exceptionnels » = 1 098.86 €

Et pour la section d'investissement, la création d'une ligne 218 pour 105.98 €

## Section de fonctionnement :

### Dépenses de fonctionnement:

011 « Charges à Caractère Général »	17 645.85 €
012 « Charges de Personnel »	5 460.00 €
65 « Charges de Gestion Courante »	6 503.00 €
66 « Charges Financières »	12 712.96 €
042 « Opérations de Transfert entre Sections »	93 281.99 €
67 « Charges exceptionnelles »	31 762.47 €
023 « Virement à la Section d'Investissement	231 173.46 €
<b>Total</b>	<b>398 539.66 €</b>

### Recettes de fonctionnement :

70 « vente de produits »	90 000 €
77 « Produits exceptionnelles »	1 098.86 €
042 « opérations de transfert entre sections »	29 906.87 €
002 « excédents antérieurs reportés »	277 533.94 €
<b>Total</b>	<b>398 539.66 €</b>

## Section d'investissement :

### Dépenses d'investissement :

16 « Remboursement d'emprunt (Capital) »	32 772.95 €
20 « Etudes Schéma directeur AEP »	156 104.00 €
21 « Immobilisations Corporelles »	0 €
23 « Immobilisations en cours »	481 729.20 €
040 « opérations de transfert entre sections »	29 906.87 €
<b>Total :</b>	<b>700 513.02 €</b>

### Recettes d'investissement :

001 « excédent antérieur reporté »	251 068.46 €
13 « subventions schéma directeur »	124 883.20 €
021 « Virement de la Section de Fonctionnement »	231 173.39 €
218 « récupération de TVA »	105.98 €
040 « Opérations d'ordre de transfert » amortissement	93 281.99 €
<b>Total :</b>	<b>700 513.02 €</b>

Après en avoir délibéré, le comité syndical adopte à l'unanimité le Budget Primitif 2023 présenté par le Président.

## Informations diverses :

### - Points Veolia :

M. Le Ster (Veolia) donne des éléments d'information sur la baisse (69 %) du rendement du réseau en 2022 et la hausse du nombre de fuites de 5 à 27 sur une année.

#### -secteurs sensibles :

- la ferme des Tesnières (longueur des canalisations)
- et axe D619 et rue de Chateaufort (suite à un accident de circulation).

- courant mars 2023, campagne de recherche de fuites,

Quelques sites identifiés sur la commune de Grandpuits (PIBI de la rue de la Salle, rue de la borde, rue de la Belle Idée,...).

Sur ces bruits de fuite, il est prévu de faire des ouvertures et des travaux.

-rappel des fuites récentes à Fontenailles et St Ouen

-fuites en 2022 concentrées sur deux points St Ouen et La Picardie.

St Ouen ; rappel du passage du camion sismique pour recherche géophysique et double contrôle de PIBI suite à un problème de faibles débits lors du premier contrôle.

-calcul du rendement à partir de relevés d'avril à avril : point à vérifier sur la période retenue pour le calcul.

Mme Massire (Test Ingénierie), dans le cadre de l'étude du schéma directeur :

- remarque quelques incohérences dans la facturation,
- note que des abonnés ne sont pas identifiés,
- pour la ferme de Pars (commune de Fontenailles ou Nangis ?),
- site de Boréalys, présence d'un compteur à l'intérieur du site, la vérification nécessite la levée d'une contrainte sécurité.

### - Points Schéma directeur (Test Ingénierie) :

Mme Massire communique les plans pour chaque commune avec des informations sur le nombre d'abonnés et la consommation, les canalisations connues et figurent également des interrogations sur des abonnés non identifiés.

Rappel que le syndicat doit définir son périmètre d'alimentation en eau avec les zones à desservir.

- Diagnostics du château d'eau (réalisés en février-mars).

- Les analyses sont encore en cours d'études.
- Cependant, on note l'absence d'amiante et un château d'eau dans un état satisfaisant pour son âge (environ 60 ans) malgré quelles dégradations du revêtement.
- Pas de nécessité de travaux d'urgence au niveau de la sécurité de la structure.
- Lors de la prochaine vidange en février 2024 prévoir des prélèvements pour analyse des matériaux mais nécessitant un temps d'arrêt de 8 heures.

Une présentation de la phase 1 du schéma directeur est prévue au mois de mai.

- Investissement dans le logiciel Interco/Cloud de comptabilité-gestion du syndicat

En attente de la décision de la demande de subvention dans le cadre des DETR.

- Transfert de la compétence Eau à la CCBN

Depuis quelques semaines, le Sénat a relancé le débat sur le transfert obligatoire des compétences « eau et assainissement » aux intercommunalités en 2026. Dans un rapport validé par les sénateurs, il est proposé une solution moins rigide avec des solutions adaptées, notamment, aux besoins et spécificités des territoires ruraux ou de montagne. Le rapport estime que « pour les territoires ruraux et de montagne en particulier, seule une gestion communale, raisonnable et de proximité permettra de faire face aux enjeux liés à la quantité et à la qualité de l'eau ».

- Secrétariat et archives :

Mise à disposition pour le secrétariat et l'archivage du Siaep d'une partie d'un bureau de la salle communale de Grandpuits (ancienne Mairie de Bailly-Carrois).

- Barème commercial 2023 :

Reçu les tarifs Veolia pour 2023 avec une hausse de 7% des tarifs de l'abonnement et du prix du mètre cube d'eau.

### **Questions diverses :**

Pas de questions diverses

L'ordre du jour étant épuisé, la séance a été levée à 19h45